



Bonjour à toutes et tous,

Il me fait plaisir de vous écrire pour une première fois, quelques mois après mon entrée en fonction suite à l'assemblée générale de la Fédération, tenue à Rouyn-Noranda. J'aimerais d'abord féliciter les organisateurs qui ont su

nous y accueillir de façon si chaleureuse après plusieurs heures de route! L'agriculture y est dynamique et constitue un pilier de l'économie à l'instar de toutes les régions du Québec.

Cette assemblée en fut une de grands changements. En effet, plusieurs administrateurs nous ont quittés et je tiens à les remercier sincèrement pour tout le travail qu'ils ont accompli. Emmanuel, Marc et les autres, vous avez de quoi être fiers et je vous souhaite la meilleure des chances dans la réalisation de tous vos projets futurs. La FRAQ vous doit beaucoup.


Avec les départs viennent aussi de nouveaux visages, du sang neuf. Il en faut dans une organisation comme la nôtre qui, malgré des ressources limitées, réalise de grands projets en raison de l'implication de ses membres. Votre nouveau conseil d'administration s'est réuni une première fois avec l'objectif d'établir les priorités pour l'année à venir. En voici deux...

Après le dépôt, par le ministère de l'Agriculture, d'un plan d'action à court terme et son engagement de hausser le nombre d'établissements, la FRAQ désire que la

fiscalité reliée au transfert de ferme soit revue de façon à l'adapter à la réalité économique de notre secteur. Au cours de la prochaine année, il faudra également que le programme Prime-Vert soit modifié pour rendre admissible tous les jeunes qui présentent des projets de démarrage d'entreprise.

Pour y parvenir, votre Fédération a besoin de votre appui. Je vous invite à poursuivre votre excellent travail afin de recruter de nouveaux membres et n'oubliez pas de les impliquer dans vos groupes. Vous aurez également la chance, par le biais d'une consultation jeunesse tenue par le gouvernement dans chacune de vos régions, de proposer des solutions pour l'avenir et démontrer ainsi votre enthousiasme et votre optimisme. En effet, le gouvernement provincial consultera, cet automne, les regroupements jeunesse afin de redéfinir sa Stratégie d'action jeunesse. Voilà une belle occasion de dire à M. Charest que l'avenir de nos collectivités rurales passe impérativement par un développement harmonieux de l'agriculture. Et qui dit développement et avenir, dit relève agricole.

Sur ce, je vous souhaite de bonnes et abondantes récoltes et un peu de temps pour vous reposer et refaire vos forces. Bon été à tous!


Benoit Martin
Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Moment privilégié pour la Fédération et ses membres, la dernière assemblée annuelle réunissait plus d'une centaine de jeunes agriculteurs et donnait l'occasion à la région de l'Abitibi-Témiscamingue de démontrer son savoir-faire. Une fois de plus, la relève s'y est démarquée par ses revendications et ses ambitions!

Cette assemblée aura permis de faire un bref retour en arrière afin d'y dégager les principaux gains syndicaux, parmi lesquels figurent le programme d'appui financier à la relève, les travaux relatifs à la politique jeunesse et un rabais de 50 % avec Agri-Gestion.

Cette dernière année se voulait également sous le signe de la politique jeunesse. En outre, la FRAQ y confirmait son rôle de « chien de garde » et de proposeur de nouvelles façons de faire par ses rencontres fréquentes avec le Ministère.

Le service aux membres demeure une grande priorité de l'organisation et c'est pourquoi un répertoire des aides à l'établissement, lancé à l'assemblée, est aujourd'hui disponible auprès des syndicats régionaux.

Présence du ministre de l'Agriculture

C'est nul autre que le ministre de l'Agriculture, M. Yvon Vallières, qui procédait au lancement du volet établissement et relève agricole de la nouvelle politique jeunesse (voir article suivant). Une politique qui constitue un premier pas intéressant, mais insuffisant, selon les délégués présents à l'assemblée. Ils ont tenu à rappeler au ministre l'importance de se donner une vision d'avenir pour assurer le développement de l'agriculture.

Des propos qui ont été recueillis favorablement par M. Vallières, au grand plaisir des participants. Le ministre constatait par ailleurs que la relève agricole québécoise sait ce qu'elle veut et n'hésite pas à l'exprimer clairement. Un moment apprécié que ce passage de M. Vallières et surtout l'oreille attentive qu'il a prêtée aux propos de la relève.

Les grandes lignes de la prochaine année ont également été tirées avec l'adoption d'une douzaine de résolutions qui font état des grandes revendications de la relève. Des résolutions qui portent sur la valorisation de la profession, l'environnement, le prix des quotas, la relève en grande culture, la politique jeunesse et la formation.

De nouveaux visages...

Un nouveau président assume la destinée de la Fédération de la relève agricole du Québec. Benoit Martin succède donc à Emmanuel Destrijker qui a préféré consacrer toutes ses énergies à son établissement prochain dans les œufs de consommation. Merci Emmanuel!

Bienvenue à Benoit Martin qui détient, avec un cousin, une ferme laitière d'une soixantaine de vaches à Rivière-Ouelle, dans la région de la Côte-du-Sud. Son établissement remonte à 1998 et il vise, à l'occasion de son arrivée à la présidence, à s'assurer que la politique jeunesse puisse refléter pleinement les préoccupations de la relève et répondre aux enjeux de l'établissement, lesquels sont nombreux à son avis.

Pour y parvenir, Benoît sera accompagné d'un conseil exécutif composé de Marc Faucher (Centre-du-Québec) à la première vice-présidence, d'Alain Pinard (Estrie) à la deuxième vice-présidence et de Patrick Rochon (Outaouais-Laurentides) comme membre de l'exécutif. Quelques nouveaux visages se sont également greffés au conseil d'administration.

Souignons que la Fédération des producteurs de lait du Québec s'est vu attribuée le prix Relève agricole.

POLITIQUE JEUNESSE : VOLET ÉTABLISSEMENT ET RELÈVE

Après quelques années, voire plus d'une décennie, de revendications par la FRAQ, le ministère de l'Agriculture du Québec annonçait, en mars dernier, sa politique jeunesse et particulièrement son volet établissement et relève agricole. Son objectif : l'établissement du plus grand nombre de jeunes agriculteurs et la pérennité de ces établissements. Une cible : une augmentation annuelle de 25 établissements au cours des cinq prochaines années.

Une politique et des actions

Dans un proche avenir, le ministère compte ajouter d'autres volets (transformation, restauration, pêche...) à sa politique jeunesse mais le volet établissement et relève agricole en constitue le premier pilier. Comme toute politique ministérielle, cette politique jeunesse cible les principaux enjeux liés à l'établissement et énonce les grands principes qui doivent favoriser l'établissement. Il s'agit donc, en quelque sorte, d'un os auquel il faut impérativement ajouter de la viande. Mais de quelle viande parle-t-on? Du plan d'action qui l'accompagne, bien évidemment...

De façon très concrète, le ministère de l'Agriculture a identifié une série d'actions qui seront mises en œuvre dès la première année de la politique. Nous avons jugé opportun de vous livrer ici un bref aperçu des actions ciblées :

- Entreprendre un plan de communication pour la valorisation de la profession
- Appui à la FRAQ (site web, Agri-Génie et Table de concertation)
- Soutenir l'ITA dans ses projets innovateurs de formation
- Soutenir la participation de la relève à des colloques de formation
- Répertoire les outils de reconnaissance des acquis
- Implanter une structure d'accueil régionale à l'intention de la relève
- Réaliser une étude sur le mentorat et proposer un modèle québécois
- Réaliser une étude sur la création de liens (banque de fermes) et proposer un modèle québécois
- Répertoire et analyser les différents modes d'établissement

- Participer au comité de révision de la fiscalité
- Favoriser la mise en place d'une structure de veille sur l'établissement
- Diffusion à grande échelle de la politique
- Prospection des autres formes d'aide disponibles pour l'établissement

Réactions de la FRAQ

Une politique attendue, certes, qui représente un premier pas vers la bonne direction et qui méritera une bonification avec le temps. Voilà qui résume bien la réaction des instances décisionnelles de la Fédération à l'annonce de la politique. Après ce premier pas, il faudra rapidement apprendre à marcher si l'on veut réellement ajouter 25 nouveaux établissements en 2005, 50 en 2006 et surtout 125 de plus en 2010.

Les délégués ont rapidement remarqué qu'il manquait quatre éléments importants à la politique, soit la fiscalité, l'environnement (et surtout l'accès aux aides environnementales), une aide financière à l'établissement autre que celle de La Financière et une enveloppe attachée à la politique.

La FRAQ espère donc continuer à travailler en concertation avec le Ministère afin qu'il bonifie rapidement sa politique par un plan d'action à long terme, ce qu'il s'est par ailleurs engagé à faire. De bonnes nouvelles, donc, qui justifient plus que jamais la nécessité et la pertinence de la Fédération.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la politique jeunesse, consultez le site web :

www.mapaq.gouv.qc.ca

FISCALITÉ ET TRANSFERT DE FERME

Une perception bien répandue dans le secteur agricole veut que la fiscalité représente un sérieux frein au transfert des fermes existantes. Un frein qui irait jusqu'à inciter au démantèlement, particulièrement dans les productions sous gestion de l'offre. Mais qu'en est-il vraiment?

Les nombreuses résolutions sur le sujet adoptées au fil des années par l'UPA et la FRAQ nous forcent à se poser une question fondamentale : où est le problème avec la fiscalité?

D'emblée, deux constats s'imposent :

- 1 – La meilleure des politiques fiscales ne comblera jamais l'immense fossé financier qui existe entre le démantèlement et le transfert. Bref, il est et il sera toujours plus « payant » de démanteler que de transférer même si le gouvernement enlevait tout impôt sur le transfert.
- 2 – Il existe des irritants majeurs dans la politique fiscale actuelle du transfert de ferme, tant au fédéral qu'au provincial.

Un comité de travail de l'UPA s'est récemment penché sur la question et il a pondu une proposition concrète comprenant de nombreuses modifications au régime fiscal actuel.

Voici donc quelques-unes des modifications souhaitées au régime fiscal :

Régime d'épargne transfert

Par cette mesure, le gouvernement bonifierait de 40 % le montant qu'un producteur verse dans un REER. Cette

bonification ne serait accessible qu'aux agriculteurs qui transfèrent.

Déduction pour gain en capital

L'UPA propose que cette mesure, déjà bien connue, soit bonifiée à 1 M \$ pour ceux et celles qui transfèrent.

Programmes sociaux et autres crédits

Il est proposé que certains revenus relatifs au transfert soit exempt du revenu familial de façon à ne pas influencer, trop souvent à la baisse, les programmes sociaux comme le régime des rentes ou les allocations familiales.

Imposition de la subvention à l'établissement

La subvention à l'établissement devrait être considérée totalement non imposable.

Autres mesures proposées

D'autres propositions s'ajoutent à celles présentées précédemment et se rapportent au roulement des actifs, au financement d'une société, à la formule prêteur-vendeur et à la taxe sur le capital.

Cette proposition fait actuellement l'objet de discussions avec le ministère des Finances. Un dossier à suivre.

**Un coup de pouce
pour la relève!**



100 % du service, 50 % du prix!

Promotion sur les logiciels Agri-Compta II et Agri-Champs II

**Agri-Gestion offre, aux membres de la FRAQ,
un rabais de 50 % à l'achat d'un de ces deux logiciels.**

Pour rejoindre Agri-Gestion

Tél. : 1-800-463-7283

www.agrigestion.ca

La publication de ce bulletin est rendue possible grâce à la participation financière de

